

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 06/04/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 6	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, René AMARGER
Pour : 7	Représentés : Stéphane DIET par Chrystel VALLY
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents :
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Choix du maître d'oeuvre pour le projet de réhabilitation du logement ancien Presbytère - 2023_DE_022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2023_DE_009, il a été décidé d'entreprendre des travaux au logement de l'ancien Presbytère.

Une consultation auprès de différents maîtres d'oeuvre a ensuite été réalisée.

Il donne ensuite lecture des 2 dossiers déposés ainsi que de l'analyse des offres effectuée par le S.D.E.E. de la Lozère.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposée de Monsieur le Maire.

Considérant le projet de réhabilitation du logement de l'ancien Presbytère.

Considérant les offres déposées.

Après en avoir délibéré, décide :

* de retenir la proposition de l'Agence d'Architecture SAS Stéphane BESSIERES, pour un taux de rémunération de 9,5 % du montant des travaux à réaliser.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17/ 04/ 2023 et publié ou notifié le 14/ 04/ 2023
--

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 048-214801532-20230414-2023_DE_022-DE